

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité – Développement*



*Le Président*

Moroni, le 24/03/2026

DECRET N° 26- 036 / PR

Chargeant le Ministre ABOUBACAR SAID ANLI, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le Décret N°26-030/PR du 05 février 2026, portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

## DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures, **Dr ABOUBACAR SAID ANLI**.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

**AZALI Assoumani**